

Le tableau 32 (Morin, 2006), qui montre l'évolution du taux de pauvreté chez les personnes âgées seules, rappelle qu'au Québec, en 1980, les deux tiers étaient pauvres. Dix ans plus tard, en 1990, plus de la moitié d'entre elles se trouvent dans la même situation. En 2003, un peu plus d'un quart d'entre elles sont en situation de faible revenu. Ces données démontrent que durant ce laps de temps, les aînés vivant seuls sont passés d'une extrême pauvreté à une pauvreté qui demeure toujours inquiétante. Ce qui, statistiquement, peut être considéré comme une amélioration, doit être ramené à sa juste valeur en comparant avec des situations semblables.

TABLEAU 32

Évolution du taux de faible revenu des personnes seules, d'après le Seuil de faible revenu après impôt (base 1992), selon le sexe, Québec, 1980-2003

Années	Hommes seuls	Femmes seules	Personnes seules	Personnes seules
	âgés de 65+	âgées de 65+	âgées de 65+	âgées de moins de 65 ans
1980	61,0%	64,9%	63,9%	37,2%
1981	53,8%	69,2%	65,3%	39,1%
1982	30,8%	66,7%	58,0%	41,1%
1983	48,4%	65,6%	62,2%	41,1%
1984	44,8%	51,9%	50,4%	44,0%
1985	43,7%	53,1%	50,9%	43,2%
1986	36,8%	53,8%	49,9%	41,9%
1987	38,4%	51,1%	48,5%	38,9%
1988	21,6%	48,6%	43,0%	43,6%
1989	36,2%	56,9%	51,9%	34,1%
1990	39,6%	53,3%	50,2%	42,0%
1991	28,5%	42,8%	39,5%	48,0%
1992	32,4%	44,0%	41,3%	45,8%
1993	25,3%	36,7%	33,7%	46,7%
1994	23,3%	38,9%	35,0%	47,5%
1995	16,7%	44,9%	38,0%	46,8%
1996	32,5%	46,5%	43,1%	44,8%
1997	28,8%	39,0%	36,4%	48,6%

Suite →

Années	Hommes seuls âgés de 65+	Femmes seules âgées de 65+	Personnes seules âgées de 65+	Personnes seules âgées de moins de 65 ans
1998	29,4 %	37,7 %	35,6 %	44,1 %
1999	24,5 %	38,8 %	35,6 %	40,1 %
2000	19,3 %	37,5 %	33,0 %	39,3 %
2001	21,4 %	32,6 %	29,5 %	37,4 %
2002	17,4 %	32,7 %	28,5 %	32,3 %
2003	15,5 %	31,0 %	26,9 %	32,7 %

Source : A. Morin (2006). *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 134 p.

Le Conseil national du bien-être social (2006) souligne, par ailleurs, le nombre important de femmes et d'hommes âgés qui vivent tout juste au-dessus du seuil de faible revenu. Selon leur situation financière, ils étaient susceptibles de descendre sous ce seuil en tout temps. Cela constitue un contraste frappant avec les données sur les couples âgés qui, pour la plupart, vivent bien au-dessus du seuil de pauvreté.

L'Enquête sociale et de santé 1998 confirme que la prévalence des problèmes de santé physique et psychique est plus importante dans les milieux pauvres (Daveluy et autres, 2000). Le Conseil est donc préoccupé par la situation de pauvreté que plusieurs aînés connaissent. Au-delà du fait que la situation financière des aînés s'est améliorée au cours des dernières décennies, il importe de se rappeler que plusieurs d'entre eux vivent encore dans la pauvreté. Il est donc essentiel de leur accorder une attention particulière sous peine d'entraîner des conséquences néfastes sur la santé et le bien-être des personnes âgées de 65 ans ou plus.

Le Conseil constate que l'analyse des données contenues dans ce document laisse voir une réalité nuancée. De fait, bien que les taux de pauvreté des personnes âgées aient dégringolé de façon spectaculaire au fil des ans, certains groupes d'entre elles connaissent une pauvreté persistante. Il apparaît donc essentiel que des mesures pour améliorer le bien-être de ces aînés soient prises, puisque la majorité d'entre eux dépendent de revenus fixes et que leurs autres options financières sont limitées.